

## COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 10 Avril 2013

L'an deux mille treize, le 10 Avril, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le

03 Avril, s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LHERMEROULT Patrick, Maire.

Etaient présents : LHERMEROULT Patrick, Maire  
ROCREE Roselyne, QUERUEL Jean-Pierre, PEREIRA Laurence, ALLORGE Hervé,  
DUHAMEL Agnès,

Absent excusé : BOUCHER Francis qui donne pouvoir à Monsieur LHERMEROULT  
DEPAUW Dominique qui donne pouvoir à Madame ROCREE Roselyne

Secrétaire de Séance : ALLORGE Hervé

Ouverture de séance à 20h38

### **Arrêt du PLU :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission Urbanisme s'est réunie pour la lecture de l'ensemble des documents du PLU. Ceux-ci sont conformes à l'ensemble du travail réalisé par le Conseil Municipal. Monsieur le Maire présente donc le document à l'ensemble du Conseil pour l'arrêter et afin de le soumettre au public associé pour une réponse dans 3 mois. L'enquête publique devrait avoir lieu après les vacances d'été, soit début septembre.

Après discussion, sept personnes se prononcent pour l'arrêt du PLU en l'état et une personne s'abstient.

### **Choix du prestataire pour l'entretien de l'éclairage public :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'entreprise Demare est en liquidation judiciaire, il faut donc choisir un nouveau prestataire pour l'entretien de l'éclairage public.

Les devis reçus sont les suivants :

Entreprise	Nombre de visite	Coût par point lumineux	TOTAL TTC
Demare	5	20.91	1 798.26
SIEGE (1)	3	25.00	2 150.00
SIEGE (2)	12	34.00	2 924.00
Bataille	3	20.28	1 743.77
Team réseaux	5	17.99	1 547.33

Après discussion, le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour l'entreprise Team Réseaux. Le Conseil Municipal souhaite que le nouveau prestataire réalise un état des lieux afin de connaître les éléments à changer et de prévoir un échéancier dans la durée du contrat. La première mission sera de régler les horloges astronomiques qui ont été installées mais jamais réellement réglées.

### **Compte administratif et Compte de Gestion 2012 :**

Après présentation des documents budgétaires de l'exercice écoulé, le Conseil Municipal vote le compte de gestion 2012 à l'unanimité et le compte administratif 2012 à l'unanimité. Voici le détail des réalisations de l'exercice 2012 :

**Fonctionnement :**

Recettes : 156 171.65 €  
Dépenses : 131 327.59 €  
Excédent : 24 844.06 €

**Investissement :**

Recettes : 34 325 .66 €  
Dépenses : 20 468.34 €  
Déficit : -13 857.32 €

En 2011 le résultat laissait apparaître :

Un excédent d'Investissement de : 148 907.24 €  
Un excédent de Fonctionnement de : 40 090.72 €

Le résultat cumulé est de :

En Fonctionnement, un excédent de 173 751.30 €  
En Investissement, un excédent de 26 233.40 €

***EXCEDENT GLOBAL de 2012: 199 984.70 €***

Suite à la présentation de ces chiffres, le Conseil Municipal vote l'affectation des résultats de l'exercice à l'unanimité de la façon suivante :

En excédent de Fonctionnement : 137 867.00 €  
En excédent d'investissement : 53 948 €  
Un compte 1068 : 35 885 €, pour combler les restes à réaliser qui sont supérieurs à l'excédent.

**Budget Primitif 2013 :**

Le Conseil Municipal, après avoir étudié, article après article le projet de budget primitif, vote le budget 2013 à l'unanimité, arrêté comme suit :

- Recettes et dépenses de fonctionnement : 239 397 €
- Recettes et dépenses d'investissement : 73 076 €

**PARTICIPATIONS AUX SYNDICATS ET SUBVENTIONS :**

SITS: 2 851 €

SIVOS Bacquepuis/Bérengeville 2010: 35 546 €.

CCAS : 2 000 €,

Croix Rouge du Neubourg: 80 €, Monuments et Sites de l'Eure : 32 €, Anciens combattants 10 €,

Coopérative scolaire 200 €, Prévention routière 30 €, Kiosque de Quittebeuf : 30 €

Sporting club foot Quittebeuf 30 €. CFAIE Val de Reuil 30 €

**VOTE DES TAUX DES QUATRE TAXES :**

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité, aucune augmentation par rapport à 2012, en sachant que nos taux ont été modifiés par la réforme de la taxe professionnelle :

Taxe d'habitation : 13.04 %

Taxe foncière propriétés bâties : 12.15 %

Taxe foncière propriétés non bâties : 34.42 %

Cotisation foncière des entreprises : 12.34 %

## **Marché Public Terrain Multisports :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le coût de l'opération est de 61 030 € (dont 5 000 € de dépenses imprévues).

L'ensemble des subventions obtenues pour la réalisation du projet est de 44 902 € plus le don du Comité des fêtes de 3 499 €, soit une dépense nette pour la commune de: 12 629 € .

Un marché public doit être réalisé, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour que Monsieur le Maire lance celui-ci.

## **Questions Diverses :**

- Monsieur le Maire informe qu'une offre d'emploi a été diffusée jusqu'à ce jour pour le recrutement de l'agent d'entretien. Actuellement nous avons reçu 2 candidatures.
- Concernant l'acquisition du tracteur et l'aménagement du local, une demande d'aide auprès du Sénateur PONIATOSWIKI a été effectuée et nous devons attendre le résultat pour réaliser les travaux. Une demande de prolongation des devis a été effectuée.
- Au niveau de la route de Louviers, le Conseil Général va réaliser des travaux pour l'évacuation des eaux.
- Lors du dernier Conseil d'école, les parents d'élèves, les instituteurs et le personnel communal souhaitaient pouvoir utiliser la nouvelle cantine à la place de la salle des fêtes dès le retour des vacances de pâques. Le SIVOS a voté et la Cantine reprendra au sein de l'école dès le 29 Avril.
- Concernant les effectifs scolaires pour la rentrée 2013/2014, ils devraient être sensiblement identiques à ceux de 2012/2013.
- La Commission de sécurité est passée ce matin pour la salle des fêtes de la Commune, cette commission a émis un avis favorable, plusieurs demandes ont été notées: Un contrôle devra être effectué concernant l'installation électrique, les extincteurs doivent être à 1.20 mètres du sol.
- La commission travaux va prendre rendez vous avec un électricien avant le rendez vous en Préfecture. Si la commune souhaitait installer des appareils de cuisson, il faudrait installer des portes et/ou des cloisons coupe feu.
- La fête de la Commune aura lieu de 2 Juin 2013.
- Le repas des aînés aura lieu le 10 Novembre 2013.
- Madame ROCREE prend la parole concernant la vitesse au Mesnil Péan, elle informe que les gendarmes ont fait des contrôles,

Séance levée à 23h15.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Patrick LHERMEROULT

Patrick LHERMEROULT	Roselyne ROCREE	Jean-Pierre QUERUEL
Laurence PEREIRA	Agnès DUHAMEL	Francis BOUCHER
Dominique DEPAUW	Hervé ALLORGE	